



## La Sécurité, votre Devoir. Vous la Garantir, notre Métier

Agrément OF N° 1190355593 INRS CATEC® : 1521223/2022/CATEC-01/O/12

### FORMATION PRE-REQUIS & CATEC® MAC\* Niveau Surveillant extérieur / Intervenant en ouvrage



#### Objectifs :

Maintenir à l'ensemble du personnel **CATEC®**, ses compétences afin d'assurer la sécurité des interventions en espace confiné.

#### Modalités :

Partie théorique 10%.  
Partie pratique 90%.  
Evaluation continu toute au long de la journée de formation.

#### Personnes concernées :

Toute personne devant travailler un espace confiné dans les milieux de l'eau et de l'assainissement (entreprises d'assainissement, des travaux publics, de tirages de câbles ...) et devant renouveler son Certificat **CATEC®** Surveillant et / ou Intervenant.

#### Pré-requis :

- Formation **CATEC®** initiale validée de moins de 3 ans.
- Pouvoir justifier des pré-requis **CATEC®** de la formation initiale :
  - Avoir les notions de signalisation temporaire de chantier.
  - Maîtriser l'ensemble des moyens anti-chutes. Maîtriser le détecteur 4 gaz, ainsi que le masque auto-sauveteur (protection respiratoire d'évacuation).
  - Avoir exercé une activité dans le domaine.

## PROGRAMME

- ⇒ **Rappel des pré-requis CATEC® :**
  - Notion de signalisation temporaire de chantier.
  - Moyens anti-chutes (point d'ancrage, stop-chute, harnais).
  - Détecteur.
  - Auto-sauveteur.
- ⇒ **Actualisation de la Réglementation et des techniques d'intervention.**
- ⇒ **Rappel sur le dispositif CATEC®.**
- ⇒ **Rappel sur les risques des interventions en milieu confinés dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.**
- ⇒ **Rappel sur les démarches administratives.**
- ⇒ **Rappel sur les procédures d'une intervention.**
  - Les risques liés au manque de balisage et au manque de sécurisation de la zone de travail.
  - Les risques de chutes.
  - Les risques liés au confinement.
  - Les risques divers (noyade, électrique ...).
- ⇒ **Rappel de la conduite d'une intervention.**
  - Rôle du surveillant extérieur / Rôle de l'intervenant en ouvrage.
- ⇒ **Retour d'expérience.**
- ⇒ **Mise en œuvre sur le terrain dans un ouvrage sain, avec évaluation en continu :**
  - Réaction à différentes situations.
    - Surveillant extérieur.
    - Intervenant en ouvrage.
  - Débriefing pour chacun des exercices entre les stagiaires et les formateurs.
  - Les stagiaires travaillant en équipe, à tour de rôle, ils seront Surveillant.
  - Ils seront Intervenant lors de différentes situations.

#### Accessibilité aux personnes handicapées :

Une adaptation des moyens aux personnes en situation de handicap sera possible, selon le handicap.  
Se rapprocher du Référent handicap.



#### Modalités :

Pour vous inscrire, un mail à [contact@sodexformation.com](mailto:contact@sodexformation.com).  
Vous pouvez aussi passer par le site internet ou contacter directement le Service Formation au 01.49.88.09.14.

#### Délais et moyens d'accès :

Pour plus de renseignements sur les délais et moyens d'accès, vous pouvez nous contacter jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.

\* Maintient et Actualisation des Compétences (recyclage).





## FORMATION PRE-REQUIS & CATEC® MAC Niveau Surveillant extérieur / Intervenant en ouvrage



### MODALITÉS DE FORMATION

Pour répondre à la demande et face à des besoins accrus en formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels, l'INRS et le réseau de l'Assurance maladie risques professionnels confient à des organismes extérieurs la mise en œuvre du dispositif de formation CATEC®.

Le dispositif de formation CATEC® permet aux personnes d'être formées et certifiées sur les rôles de surveillant et/ou intervenant, dont les activités sont décrites dans les différents documents de références (ED6026 et R447), comme le rappel la recommandation R472.



- ⇒ **Durée** : 1 journée et 1/2 (11 heures).
- ⇒ **Nombres de participants** : 2 minimum — 8 maximum.
- ⇒ **Coût de la formation** :
  - A partir de 540€ HT\* par stagiaire en inter-entreprises.
  - A partir de 4 300€ HT\* par formation en intra-entreprises.
- ⇒ **Encadrement (journée CATEC®)** : 2 formateurs CATEC®.
- ⇒ **Matériel partie théorique** :
  - Ordinateur.
  - Vidéoprojecteur.
  - Tablette.
- ⇒ **Matériel partie pratique** :
  - Balisage (panneaux, cônes, barrières).
  - Dispositifs anti-chutes (tripode, stop chute).
  - 20 auto sauveteurs de formation (Biocell, SSR 30-100, M20, Oxy-Pro).
  - 10 harnais.
  - 10 ceintures.
  - Ventilation mécanique.
  - 10 détecteurs de gaz.
- ⇒ **Lieux** : Dans votre établissement ou pris en charge par **SODEX Formation** :
  - La théorie : Une salle de réunion.
  - La pratique : Un espace d'entraînement et de certification référencé par l'INRS (type égout école\*\*).
- ⇒ **Formalités** : Établissement d'une convention de formation.
- ⇒ **Attestation** : Attestations de formation et Certificats CATEC® selon les résultats de la formation.
- ⇒ **Mise en œuvre** :
  - **1/2 journée** : Théorie : En salle, rappel et manipulation des pré-requis.
  - **2ème jour** :
    - Théorie : Bilan, le dispositif CATEC®, le cadre réglementaire (10%).
    - Pratique :
      - Exercices pratiques avec évaluation continue sur la journée (85%).
      - Débriefing (5%)
- ⇒ **Modalités d'évaluation** : Questions / Réponses et mises en situations sur le terrain.

#### Méthodes pédagogiques :

Méthode pédagogique active et participative. Apports didactiques, mises en situations et nombreux échanges. Les mises en situation permettront aux stagiaires de vérifier leurs acquis

#### Méthodes d'évaluation :

Vérification et validation des acquis des stagiaires par les formateurs lors de l'évaluation finale.

#### Taux de réussite (2023) :

Taux réussite Surveillant Extérieur : 100%  
Taux de réussite Intervenant : 98%  
Taux d'abandon : 0%

\* Hors frais d'infrastructures, restauration, cartes CATEC®, déplacement éventuels.

\*\* Voir Cahier des charges pour les Espaces d'Entraînement et de Certification.

#### **Info:**

« A l'occasion de la formation, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, espaces confinés, ...) avec le port d'équipement de protection respiratoire. L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise. »

